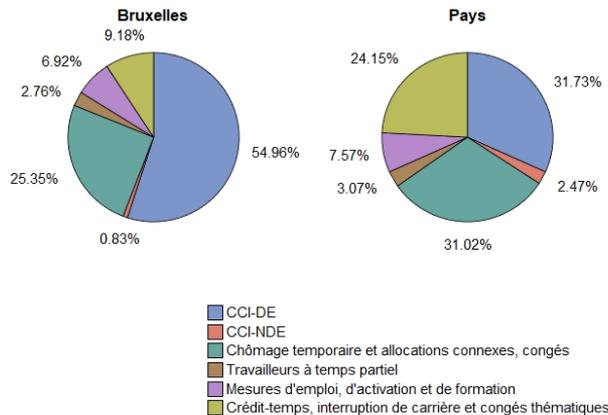


Entité: Bruxelles



Directeur: Annick HOLDERBEKE
 Nombre d'agents: 235
 Nombre en équivalents à temps plein: 205

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	825.962	11,2
Assurés contre le chômage (2)	363.632	9,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	296.131	8,8
Taux du chômage (4)	16,6	

Vision globale 2021	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Ocrot du droit aux allocations (dossiers introduits)	202.764	11,0
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	5.259	17,2
Dossiers litiges achevés	12.296	11,1
Contrôles achevés	10.919	9,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	5.626	11,3
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	0	0,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	1.416,9	14,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	1.246,3	17,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	84,8	20,2
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	15,4	15,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	57.341	21,8	
		Après études	3.121	12,0	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	4.833	24,6	
		Chômage avec complément d'entreprise	220	2,0	
		Allocation de sauvegarde	349	14,9	
		Hommes	36.567	20,4	
		Femmes	29.297	20,6	
		Chefs de ménage	20.768	23,4	
		Isolés	22.384	25,5	
		Cohabitants	22.711	15,7	
		Pas spécifié	0	3,2	
		Total	65.863	20,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	369	13,9
			Chômage avec complément d'entreprise	587	2,7
Chômeurs âgés	27		6,0		
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	15		3,3		
Total	997	4,0			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	30.048	9,8		
	Parents d'accueil	11	1,4		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	222	7,9		
	Vacances jeunes	93	3,8		
	Vacances senior	3	1,8		
	Congés: soins d'accueil	3	2,1		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	3.241	10,6		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	67	14,9		
	Total	3.308	10,6		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	4.517	15,0	
		Programmes de transition	13	94,6	
		SINE	10	0,1	
	Mesures pour travailleurs		108	2,5	
		Mesures de formation	1.845	7,7	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle	1.648	19,2	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	70	62,9	
		Autres	82	4,8	
Dispenses d'IDE particulières	Allocation en compensation de licenciement	1	22,6		
	Activités à l'étranger	75	6,1		
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Activités ALE ou APS	75	6,1	
		Avec allocations	2.454	5,9	
		Sans allocations	70	7,5	
	Total	2.524	5,9		
	Crédit-temps	Avec allocations	3.386	3,7	
		Sans allocations	325	4,3	
		Total	3.711	3,8	
	Congés thématiques	Avec allocations	4.532	4,6	
		Sans allocations	239	4,7	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Assistance médicale	303	1,6
		Aidants proches	2	2,1
		Congé parental	4.457	5,3
		Congé pour soins palliatifs	9	2,6
		Total	4.771	4,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		32.564	67,5
	Autres attestations		13.940	14,8
	Total		46.504	32,6

(1) Population au 1er janvier 2021 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2020. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2020; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2020 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).